



FAQ



Demande de subvention annuelle 2020

1. Qu'est ce qui passe dans l'AMI ? Est-ce que tout le monde repart sur une nouvelle convention triennale ou bien elles se renouvellent au fur et à mesure de leur arrivée à échéance ?

Comme annoncé lors du webinaire du 6 mai 2020 le lancement de l'AMI National a été reportée en 2021 en raison du Covid-19 et du contexte électoral.

La Région Normandie sera la première Région à expérimenter le dispositif actualisé « CitésLab – Révélateur de talents ».

2020 est une année de transition pour accompagner la transformation et mise en place du CitésLab actualisé. Ainsi les structures existantes et nouvelles structures souhaitant déployer le dispositif CitésLab sont invitées à déposer **un dossier de demande de subvention 2020. La contractualisation se fera sur une base annuelle.**

2. Nous étions sur une convention triennale 2018-2020 avec la CDC, doit-on déposer un dossier pour 2020 ?

Depuis le 1^{er} janvier 2019, Bpifrance a repris le dispositif CitésLab. Bpifrance a donc contractualisé en 2019 avec l'ensemble des structures portant un CitésLab, pour une durée d'un an. Ainsi les structures existantes et nouvelles structures souhaitant déployer le dispositif CitésLab sont invitées à déposer **un dossier de demande de subvention 2020. La contractualisation se fera sur une base annuelle. Cf. ci-dessus**

3. Nous avons une convention triennale jusqu'en 2021. Devons-nous malgré tout refaire un dossier pour cet AMI 2020 ?

Aucune convention n'a été établie sur un mode triennal par BPIFRANCE.

Les structures existantes et nouvelles structures souhaitant déployer le dispositif CitésLab sont invitées à déposer **un dossier de demande de subvention 2020. La contractualisation se fera sur une base annuelle. Cf. ci-dessus**

4. J'ai compris qu'il y avait une expérimentation avec la Région Normandie. Mais quelle différence entre cette expérimentation et les autres Régions qui déposeront des dossiers ?

4.A - Pour la Normandie le budget est 30% BPI, 70% Région ?? ou est ce qu'il y a un 3ème financeur à trouver ?

Bpifrance et la région Normandie se sont associés afin de promouvoir et de soutenir la mise en place au sein des quartiers de la politique de la ville, le dispositif citéslab – révélateurs de talents et lancent conjointement un appel à manifestation d'intérêt.

Le principe d'un AMI a été retenu afin de sélectionner, sur le territoire de la Normandie, des opérateurs pour assurer le portage du dispositif CitésLab – Révélateurs de Talents.

Le soutien de La Région Normandie est conditionné au soutien de la Bpifrance. La subvention annuelle est comprise entre 10 000 € et 30 000 €. Le taux de subvention sera plafonné 30 % des dépenses éligibles de l'opération (TTC), à parité avec le financement de Bpifrance.

Par ailleurs, le soutien des EPCI et/ou des communes participe au bouclage du financement et témoigne d'une validation locale de la pertinence du dispositif.

Les structures situées en Normandie, et souhaitant de plus amples informations, sont invitées à se rapprocher de la Responsable Création & Entrepreneuriat de Normandie – Laurence Cuenin – laurence.cuenin@bpifrance.fr et de la Région Normandie via cette adresse mail : politiquedelaville@normandie.fr.

5. Si la convention prend fin le 31 décembre 2020, pouvons-nous partir sur une convention triennale ? et à partir de quand faudra-t-il déposer la demande ?

La campagne de financement 2020 venant de démarrer et au regard du contexte actuel, les modalités seront communiquées ultérieurement.

6. Notre convention s'arrête en juillet 2020. Doit-on répondre à cet appel à projet pour l'ensemble de l'année civile ou pour les 6 mois restant ?

Il convient de se rapprocher de l'ensemble des financeurs afin d'identifier si les modalités de financement peuvent se réaliser sur 6 mois ou une année pleine.

7. Les élections municipales ayant été repoussées, nous n'avons aucune idée à ce jour du soutien des villes. Que se passera-t-il si la collectivité ne soutient plus notre poste CitésLab ?

Les collectivités sont cruciales dans le dispositif, votre RCE local vous appuiera dans la mobilisation des partenaires locaux, mais il est crucial de présenter un budget prévisionnel démontrant l'implication des partenaires.

8. Quelle différence faites-vous entre « Renouvellement » et « demande annuelle » dans le dossier de candidature ? »

Renouvellement : structure existante demandant un renouvellement

Nouvelle demande annuelle : nouvelle demande émanant d'une structure souhaitant déployer le dispositif

9. Vous dites deadline octobre pour dépôt des dossiers, donc instruction et commission permanente fin d'année ? ce qui signifie que pour les CitesLab fonctionnant en 2020, nous devons le faire sur fonds propres comme en 2019 ?

La campagne de dépôt des dossiers de demande de subvention est ouverte depuis le 6 mai 2020 et la date limite pour déposer les dossiers est fixée à Octobre 2020, ceci afin de disposer du temps nécessaire pour assurer l'instruction et tenir des comités d'engagement. Nous vous invitons à déposer vos dossiers au plus tôt dès que le dossier est complet. Les dossiers sont instruits en moyenne sous deux mois à partir de la date de réception, du dossier complet. Toute demande de complément stoppe l'instruction et allonge la durée de traitement.

10. Quid des dossiers déjà déposés pour 2020 (action du 1/01 au 31/12). Faut-il les re-déposer ?

La campagne de dépôt des dossiers de demande de subvention est ouverte depuis le 6 mai 2020 et la date limite pour déposer les dossiers est fixée à Octobre 2020. Les dossiers de demande de subvention doivent donc être déposés selon le process suivant :

- Télécharger l'ensemble de la documentation sur le site www.citeslab.fr, cahier des charges, du dossier de candidature et autres pièces
- Prendre l'attache préalable des Responsables Création & Entrepreneuriat de Bpifrance
- Déposer le(s) dossier(s) et pièces soit en passant par le site CitésLab (page d'accueil – **bouton candidatez**) soit directement via ce lien <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/demande-subvention-2020-pilotage-activite-citeslab> .

11. Si la date butoir est en octobre 2020, à quand les acomptes ?

Le comité statue sur le dossier de demande de subvention et une convention de subvention est signée entre la structure demandeuse partenaire et Bpifrance. La subvention sera versée en 2 tranches :

- une tranche de 70 % après réception de la convention originale signée par les parties. Soit environ 6 mois, ce délai est donné à titre indicatif. Le processus est difficile à évaluer en termes de délai au regard du contexte actuel et de la capacité de traitement de la Direction du Conventionnement et de la gestion des opérations.
- et le solde (30%) sur production notamment d'un bilan de fin de programme qualitatif et financier.

Périmètre d'intervention

12. Les territoires ayant un QPV de moins de 3 000 habitants sont-ils exclus de fait du dispositif ? (Cf. les services de base que nous avons sur certains petits territoires, repris en CitésLab en 2019)

Un seuil minimal a été fixé à 3 000 habitants afin de limiter la création de « petits CitésLab » et pour rappeler les fondamentaux du socle métier. Il est par ailleurs imposé un chef de projet CitésLab à temps plein afin qu'il puisse consacrer 100% de son temps au dispositif.

Les spécificités sont accompagnées au cas par cas par le Responsable Création & Entrepreneuriat Bpifrance de la région concernée et en coordination avec la Taskforce EPT de Bpifrance.

13. Le chiffre de 25000 habitants correspond-il au nombre d'habitants en QPV ou au nombre d'habitants de la Collectivité la plus proche ? les regroupements de communes font des grandes Collectivités



La limite fixée à 25 000 hab. QPV/QVA permet de garantir la proximité et la récurrence des actions. La faisabilité des missions et des actions par le CitésLab est liée au volume que ce dernier peut adresser.

L'enjeu est de bien cibler les territoires prioritaires nécessitant une intervention du CitésLab plutôt que de vouloir adresser un territoire beaucoup trop important ou éloigner les uns des autres et risquer d'échouer dans l'atteinte des objectifs.

14. Qu'en est-il des territoires de plus de 25000 habitants déjà dotés d'un CitésLab ?

La limite fixée à 25 000 hab. QPV/QVA permet de garantir la proximité et la récurrence des actions. La faisabilité des missions et des actions par le CitésLab est liée au volume que ce dernier peut adresser.

Le territoire actuellement adressée par le CitésLab sera évalué (fréquence des actions, impact) en lien avec le Responsable Création et Entrepreneuriat et les partenaires.

Mise en œuvre du CitésLab : 1 ETP



15. 1 ETP peut-il être fait par plusieurs personnes ?

Non. La mise en œuvre de l'offre de service CitésLab repose sur 1 ETP totalement dédié à CitésLab en accord avec le cahier des charges. L'efficacité du dispositif ne peut pas être garantie par un découpage de l'activité entre plusieurs personnes.

2020 est une année de transition pour accompagner la transformation des postes à temps partiel. L'effectivité étant attendue pour 2021.

16. Faut-il un temps de travail à 100% pour être conventionné ?

La mise en œuvre de l'offre de service CitésLab repose sur 1 ETP totalement dédié à CitésLab en accord avec le cahier des charges.

2020 est une année de transition pour accompagner la transformation de ces postes. L'effectivité étant attendue pour 2021.

17. Peut-on envisager un poste CitésLab à mi-temps ou faudra-t-il passer par les services civiques ?

La mise en œuvre de l'offre de service CitésLab repose sur 1 ETP totalement dédié à CitésLab en accord avec le cahier des charges.

Le volontaire Service Civique n'a pas fonction à se substituer au CitésLab même sur un mi-temps. Le volontaire Service civique appuie le chef de projet CitésLab dans sa mission de prospection et de mobilisation des publics cibles afin de démultiplier l'impact du dispositif CitésLab.

18. Allons-nous pouvoir accompagner aussi des entrepreneurs dans les QPV ?

Oui, le chef de projet CitésLab assure les missions de détection, de préparation et d'orientation en direction des :

- Porteurs de projets potentiels
- Entrepreneurs déjà installés en besoin d'accompagnement ou ayant créés sans préparation et rencontrant des difficultés

19. Quid du Post-Créa qui est une nouvelle "fonction" du métier de citeslab ? Qu'attend-on exactement du chef de projet ?

L'action du CitésLab cible également les entrepreneurs déjà installés en besoin d'accompagnement ou ayant créés sans préparation et/ou rencontrant des difficultés

Cette question de l'accompagnement aval est trop souvent sous-estimée par les entrepreneurs Il s'agit ici de prioriser le volet « post-crédation » avec l'idée d'assurer la garantie de réussite du projet, assurer le développement et la consolidation des entreprises nouvellement créées. Il s'agit par exemple de prendre contact avec les entrepreneurs passés par le CitésLab et d'autre part, ceux qui ont créés sans être accompagnés. La mission est identique et a pour finalité l'orientation vers les réseaux d'accompagnement.

20. Le citésLab peut-il être thématiqué (numérique, artisanat...) ou rester généraliste ?

Le dispositif CitésLab – Révélateurs de talents est un dispositif public qui permet aux habitants, porteurs de projet d'entreprise et entrepreneurs résidants **dans les quartiers prioritaires de la politique de la Ville (QPV)** de bénéficier d'un appui dans la structuration de leurs projets d'entreprise et de sécuriser leur parcours pour ensuite les orienter vers les réseaux d'accompagnements.

Sa vocation est d'accompagner tous les porteurs de projets, il a donc une vocation généraliste. Ce positionnement est à la fois un élément structurant de l'identité du CitésLab et un élément différenciant assurant sa visibilité.

21. Quand la personne est suivie par une autre structure ML, PLIE quel est la place du Chef de projet CitésLab ? Le porteur de projet lui peut changer d'orientation et ne pas créer une entreprise. Quelle est la place du Chef de projet CitésLab lorsque la personne est suivie par une autre structure comme la Mission Locale ou le PLIE ?

Les chefs de projets CitésLab sont évalués sur la détection, la préparation, l'orientation et non sur la création effective.

Les chefs de projets CitésLab ont pour mission de détecter, de préparer et d'orienter les porteurs de projets des QPV vers les structures les plus à même de l'accompagner dans la réussite de leurs projets. Le chef de projet Citéslab collabore avec l'ensemble des acteurs de l'écosystème entrepreneuriale et avec l'ensemble des acteurs du quartier.

Le porteur de projet n'a lui aucune obligation de créer une entreprise. Les chefs de projets ne sont d'ailleurs pas évalués sur ce critère.

22. Comment fait-on si notre/nos autres financeurs (majoritaire puisqu'ils doivent couvrir 70% du budget) n'ont pas comme cible les QPV QVA mais d'autres critères d'éligibilité, voire un territoire plus large que les 25 000 hab ? Difficile de se rapprocher du quota attendu très élevé de publics QPV

Le dispositif CitésLab a toujours eu pour cible les QUARTIERS. Les situations particulières seront étudiées. Ces spécificités seront accompagnées au cas par cas par le Responsable Création & Entrepreneuriat Bpifrance de la région concernée et en coordination avec la Taskforce EPT.

? Structure partenaire

23. Est-ce qu'une structure peut porter plusieurs Citéslab sur un territoire de plus de 70000 habitants ? Sur un territoire de plus de 70000 habitants QPV, est ce qu'une structure peut porter plusieurs CitésLab ?

Une structure partenaire peut mettre en œuvre plusieurs CitésLab. Elle devra justifier (cf. Dossier de candidature) de sa qualité et sa capacité technique et opérationnelle à mener à bien le dispositif. Elle devra par ailleurs justifier que l'écosystème local, la collectivité et les partenaires financiers sont mobilisés autour de la structure notamment par le biais des comités de pilotage et/ou technique, la coopération lors d'actions et événements collaboratifs.
Les structures faisant état de plusieurs demandes peuvent si elles le souhaitent présenter un dossier de candidature avec une présentation (actions et budget) par ETP Citeslab.

24. Bonjour, je travaille dans une collectivité et le mode partenariat me semble intéressant. Dans ce cas, le choix de l'opérateur se fait-il en concertation ?

Oui, en lien avec le Responsable Création et Entrepreneuriat. L'objectif étant de sélectionner un opérateur qui dispose notamment :

- d'un soutien territorial,
- d'un ancrage local,
- de La qualité et la capacité technique et opérationnelle à mener à bien le dispositif.

et que celui-ci intervienne en complémentarité et en coopération avec les autres réseaux afin de contribuer à l'amélioration de la visibilité de l'offre

25. Les structures SAS SCIC comme les coopératives d'activité et d'emploi sont-elles des structures éligibles ? Et les SAS SCIC comme les coopératives d'activité et d'emploi ? Sont-elles structures éligibles ?

Les structures éligibles sont des personnes morales existantes :

- Les collectivités territoriales et leurs groupements
- Les entreprises publiques et/ou privée et associations de droit privé ;
- SCIC, SCOP, etc.

? Reporting / Objectifs

26. Au niveau des 70% pouvons-nous valoriser le nombre de personnes présentes lors d'une réunion collective qui est réalisée au sein d'un QPV/QVA (même si les personnes présentes n'habitent pas toutes en QPV/QVA), en complément des rdv individuels des habitants QVA/QPV ?

Les actions menées par le chef de projet CitésLab doivent être concentrées sur les habitants des quartiers prioritaires, les porteurs de projet et les entrepreneurs ayant un projet au sein de ces quartiers. Il est ainsi fixé qu'à minima 70% des bénéficiaires accompagnés par le Chef de projet doivent être issus des QPV/QVA. La cible des CitésLab RESTE LES QPV c'est un élément structurant de l'identité du CitésLab et un élément différenciant assurant sa visibilité. Cela n'exclut pas les autres publics (30%). Ainsi pour chacune des missions du CitésLab, les Chefs de projet CitésLab doivent s'assurer d'atteindre leur objectif de 70% QPV/QVA, et pour ce faire ils ont une obligation de moyen.

27. Pour ma part le soutien dans le co-financement de la région passe par un financement FSE européen sur un axe "amorçage et apprentissage de l'entrepreneuriat dans les quartiers". Avez-vous des contacts pour alléger et harmoniser les reportings qui sont très lourds ?

Les financements associés à la mise en œuvre du dispositif peuvent provenir de sources très variées et chaque financeur peut demander des reportings particuliers associés à l'octroi de son financement. Le comité de pilotage local doit avoir pour objectifs de partager les résultats, outils et reportings mis à disposition par Bpifrance.

L'extranet réservé au dispositif CitésLab, en cours de refonte est l'outil principal de valorisation et de suivi du dispositif.

Il répond à un double objectif :

- permettre aux chefs de projet CitésLab qui renseignent l'outil de suivre leur propre activité et de faciliter le pilotage des actions qu'ils mettent en œuvre ;
- disposer d'un outil de reporting commun et homogène sur le territoire national, permettant de rendre compte aux financeurs et partenaires du projet tant au niveau national que local, de suivre facilement les actions engagées par les CitésLab et de mesurer la nature et l'impact des actions réalisées.

A noter : chaque structure partenaire est engagée contractuellement à renseigner cet outil.

? Budget

28. Pouvons-nous valoriser les financements indirects (des mises à disposition de locaux/salles (notamment pour les permanences ou réunions en QPV), d'une assistante (ETP 5% ...) pour le budget prévisionnel ? ?

Les financements en nature et en industrie sont valorisables. Ils doivent être réalistes et non excessifs, ce qui sera apprécié à la présentation des maquettes budgétaires.

29. Est-il possible de mobiliser/cumuler plusieurs sources de financement Etat : Bpifrance, Contrat de Ville (financement Etat), Direccte ?

Bpifrance intervient en cofinancement aux côtés d'acteurs publics et privés de l'écosystème entrepreneurial (Fonds social européen, État, Régions, autres collectivités, fondations, banques, etc.). La part maximale de Bpifrance est de 30%.
Le plan de financement devra obligatoirement comporter le financement d'au moins une collectivité locale.

? Soutien Bpifrance

30. A qui Bpifrance verse-t-il son co-financement ?

Le versement de la subvention est subordonné à la signature d'une convention entre Bpifrance et la structure demandeuse partenaire précisant notamment le programme d'actions, les conditions de mise en œuvre du dispositif et les modalités de versement de la subvention.

? Gouvernance

31. Les instances de gouvernances (comités de pilotage, comité technique) restent-elles les mêmes ? Concernant les instances de gouvernance, on reste sur les comités de pilotages et les comités techniques ?

Tout dispositif CitésLab se caractérise au niveau local par l'association de plusieurs partenaires clés. Cette structure partenariale impose la mise en place d'une instance de gouvernance propre à chaque CitésLab afin d'orienter et de suivre l'activité du dispositif au niveau local.

Cette structure de gouvernance prend la forme d'un comité de pilotage et d'un comité technique. La composition doit se faire en lien avec Bpifrance, les cofinanceurs du dispositif et la structure partenaire.

? Fabrique à Entreprendre

32. Quel est le positionnement du dispositif "CitésLab 2.0 " avec les dispositifs " Fabrique à Entreprendre " ?

33. Quelle articulation entre le dispositif "CitésLab 2.0 " avec les dispositifs " Fabrique à Entreprendre " ?

La mission de CitésLab s'articule autour des 3 axes de son métier socle : prospecter (travail de détection des entrepreneurs), préparer (travail d'émergence aussi appelé amorçage-désamorçage des porteurs de projets), orienter (travail de mise en relation avec les réseaux d'accompagnement de l'écosystème local). Dans le travail de prospection, il y a un enjeu à intensifier les actions « hors les murs et d'aller-vers les publics cibles ». Ainsi, l'articulation avec les FAE doit tenir compte de la mission de CitésLab afin d'éviter les redondances et de ne surtout pas trahir le métier socle assuré par les Chefs de projets CitésLab.

34. Quel lien avec les Fabrique à entreprendre existantes ?

35. Quelle articulation concernant le suivi de parcours et donc leur "comptabilité", induisant à nouveau la question des outils de reporting voire mieux de la question d'outils collaboratifs proposés par BPI France ?

La mission de référent de parcours de CitésLab s'achève lorsque l'entrepreneurs, en activité ou en devenir, est correctement orienté. Il doit s'assurer qu'il y a une réelle prise en charge et qu'il ne soit pas laissé à l'abandon, sans réponses ni accompagnement.

36. Y a-t-il une complémentarité financière possible par BPI si une EPCI a des chefs de projet CitésLab + un dispositif LFAE ?

Le positionnement de Bpifrance vis-à-vis des FAE sera partagé de façon imminente dans les prochaines semaines.

? Services Civiques

37. Le cahier des charges évoque l'accueil des services civiques. Est-ce obligatoire ? souhaité ou totalement facultatif ?

38. Le fait que le chef de projet puisse disposer de services civiques pour l'aider dans ses missions est-elle toujours d'actualité ?

L'accueil des Volontaires de l'entrepreneuriat (service civique) vise à appuyer le chef de projet CitésLab dans sa mission de prospection et de mobilisation des publics cibles afin de démultiplier l'impact du dispositif CitésLab.

Cette année, il s'agit d'une **expérimentation basée sur le volontariat qui sera lancée le dernier semestre 2020**. Le dossier de candidature prévoit un encart permettant de manifester son intérêt au projet d'équipes volontaires et ainsi d'identifier les territoires et structures souhaitant expérimenter cette action.

? Animation nationale / régionale

39. Qui se charge de l'animation régionale des CitésLab ? les RCE ?

Bpifrance est chargée :

- du pilotage national du dispositif et contribue financièrement à la création et à l'activité des CitésLab
- de l'animation nationale et régionale (par le Biais des Responsable Création et Entrepreneuriat de Bpifrance) et de la qualification du dispositif, de la mise en réseau des chefs de projet CitésLab et structures partenaires opérateurs du dispositif.

L'animation régionale assurée par les Responsables Création et Entrepreneuriat (RCE) – Bpifrance Région est réalisée en binôme avec un chef de projet CitésLab nommé « référent régional ».

Cette animation régionale se traduit par :

- ✦ du partage d'informations (national vers le régional et vice-versa) ;
- ✦ des points d'actualité sur la mise en œuvre du dispositif CitésLab
- ✦ des points de situation sur le territoire (difficultés rencontrées, éléments de solution identifiés) ;
- ✦ de la co-élaboration, de la diffusion d'outils et de pratiques ;

? Responsables Création & Entrepreneuriat (RCE)

40. Où trouver les contacts des RCE? (et je ne trouve pas la définition de ce signe, par-don)

Les Responsables Création et Entrepreneuriat (RCE) – Bpifrance Région (13 à ce jour) ont notamment pour missions :

- Le développement de l'offre Création - Entrepreneuriat et Territoire
- La promotion de l'offre auprès de l'ensemble de l'écosystème de son territoire.

La liste des coordonnées des Responsables Création & Entrepreneuriat Bpifrance se trouve en annexe 1.

? Autres

41. Y a-t-il un quota de nombre de chefs de projet CitésLab par Région ?

Le nombre de chefs de projet CitésLab par région s'évalue en fonction du besoin du territoire et des acteurs et financeurs locaux, de la taille de la zone à adresser. Les soutiens locaux et l'expertise de l'écosystème du territoire sont des arguments de poids pour valider la pertinence de la création de nouveaux CitésLab.

42. Est-ce que BPI à l'intention de négocier un partenariat avec Pôle Emploi national ? Quid d'Activ'Créa ? Merci

Les échanges avec Pôle Emploi sont en cours.

43. Quid des groupements de créateurs ? Potentiel doublon sur les objectifs d'amorçage ?

Ce dispositif propre aux missions locales connaît des zones de frottements avec CitésLab sans assurer exactement la même mission. C'est une question qui doit s'examiner localement.

44. Comme pour le Pôle Emploi, est-il également prévu dans le même sens une convention de partenariat avec l'Association Nationale des Missions Locales (ANML) ?

Pas pour l'instant.



45. Avez-vous des contacts avec la Région Ile de France ?

Pour les contacts régionaux, le RCE est votre meilleur allié.

46. Le temps de trouver des budgets, un opérateur, déposer un dossier, recruter, et démarrer l'activité, ça ne pourrait démarrer au mieux qu'en octobre-novembre. Quel calendrier réel de convention 2020 CitésLab (à cheval sur 2021 ?

Il semble difficile de démarrer l'activité sans avoir l'assurance d'un bouclage budgétaire. Les risques imposent un principe de précaution.

47. Comment identifier les QPV/QVA ?

Voir annexe 2 – Méthodologie géolocalisation QPV/QVA

ANNEXE 1 - COORDONNEES RESPONSABLE CREATION ENTREPRENEURIAT BPIFRANCE

REGIONS	NOMS	MAIL
Région Auvergne-Rhône-Alpes	Claude SABATIN	claude.sabatin@bpifrance.fr
Région Bourgogne-Franche-Comté	Fanny LHUILIER	fanny.lhuilier@bpifrance.fr
Région Bretagne	Vincent Le Brech	vincent.lebrech@bpifrance.fr
Région Centre-Val-de-Loire	Morgane LE TOULLEC BAUDOT	morgane.letoullecbaudot@bpifrance.fr
Collectivité de Corse	Christophe ROUX	christophe.roux@bpifrance.fr
Région Grand Est	Philippe FLEURENTIN	philippe.fleurentin@bpifrance.fr
Région Hauts-de-France	Herve DUCROCQ	herve.ducrocq@bpifrance.fr
Région Ile-de-France	Eric ZGLINICKI	Eric.zglinicki@bpifrance.fr
Région Normandie	Laurence CUENIN	laurence.cuenin@bpifrance.fr
Région Nouvelle-Aquitaine	Guillaume PROVOST	guillaume.provost@bpifrance.fr
Région Pays de la Loire	Olivier PICHON	olivier.pichon@bpifrance.fr

ANNEXE 2 - METHODOLOGIE GEOLOCALISATION QPV/QVA

- **Méthode 1** : Pour les recherches individuelles ou de petits volumes, vous pouvez vous rendre sur le site <https://sig.ville.gouv.fr/> qui offre la possibilité à chacun de vérifier la localisation d'une adresse en utilisant le moteur de recherche (site public)

Exemple de résultats

Résultat de la recherche par adresse

10 RUE DES SOEURS 06130 Grasse

Résultats de la recherche pour l'adresse : 10 RUE DES SOEURS, 06130 Grasse

✓ L'adresse recherchée est située dans le quartier prioritaire « Grand Centre » - QP006005.
Avant le 1er janvier 2015, cette adresse était située dans le quartier CUCS non-Zus « Secteur Sauvegarde » - 9306004

Pour information :

- o La voie est située entièrement dans le quartier QP « Grand Centre » - QP006005.
- o La voie était située entièrement dans le quartier CUCS non-Zus « Secteur Sauvegarde » - 9306004.

Vous pouvez visualiser l'adresse recherchée et les périmètres des quartiers prioritaires en accédant à la carte

Résultat de la recherche par adresse

10 ALLEE GERMINAL 91210 Draveil

Valider que le quartier ZUS indiqué fait partie des QVA
Dans l'exemple pris l'adresse est bien située dans un QVA.

✗ L'adresse recherchée n'est pas située dans un quartier prioritaire de la politique de la ville.

Pour information :

- o La voie était située entièrement dans le quartier Zus « L'Orme des Mazières, Danton » - 1111020.

- **Méthode 2** : Pour des fichiers de volume plus important, vous pouvez via le module dépôt-retrait de fichiers (conditionné à la signature d'une licence d'utilisation **gratuite** avec l'ANCT). Vous devrez formuler une demande, via la création d'un compte lien : <https://sig.ville.gouv.fr/inscription/requestNewAccount>

Vous pourrez ensuite déposer le fichier d'adresses et le récupérer après traitement automatique. Adresse : <https://sig.ville.gouv.fr/wsa.php/accueil>

Attention toutefois via cette méthode des prérequis sont nécessaires :

- Les fichiers transmis sont impérativement au format csv
- Ils comportent impérativement les 4 colonnes suivantes :
 - o un identifiant (indispensable pour faire le lien entre les résultats et la base d'origine)
 - o le numéro, le type et le nom de la voie dans un seul champ et sur une seule ligne
 - o le code postal de la commune



o le nom de la commune.

Les adresses doivent par ailleurs être le plus normées possible (car sinon l'outil ne traitera pas les lignes), il conviendra donc d'éliminer tous les compléments d'adresse (référence à un numéro d'appartement, de bâtiment, de résidence, porte, entrée, hall, villa, chez M. ou Mme X, BP, CEDEX...).

Liste des Quartiers Veille Active

NUMQVA	Nom_QVA	Code Commune 1	Nom commune 1
0441520	La Saline	97415	Saint-Paul
0442310	Mont Vert	97423	Les Trois-bassins
1100020	H.B.M. Ménilmontant.	75120	Paris 20e
1100040	Le Clos Emery	77169	Émerainville
1100090	Les Prés.	78423	Montigny-le-Bretonneux
1100290	Les Buissons, Les Marelles	91097	Boussy-Saint-Antoine
1100390	Porte Saint Denis, Porte Saint Martin	75110	Paris 10e
1100470	Pont de Sèvres	92012	Boulogne-Billancourt
1104010	Le Champ de Villars, La Barricade, Les Plantes d'Hennemont	78005	Achères
1108010	Le Buisson	78356	Magny-les-Hameaux
1109010	Cité d'Acosta.	78029	Aubergenville
1109020	Cité du Parc	78206	Ecquevilly
1111020	L'Orme des Mazières, Danton	91201	Draveil
1112060	Cilof	91687	Viry-Châtillon
1144010	Les Dalles	94022	Choisy-le-Roi
1147010	Ile de France	94044	Limeil-Brévannes
1151010	Haut Pays et Gruisie	94077	Villeneuve-le-Roi
1151020	Quartier du Bord de l'Eau (Cité Paul Bert)	94077	Villeneuve-le-Roi
1155100	Tête de Pont	95063	Bezons
1155110	Val Notre Dame	95018	Argenteuil
1157090	Chardonnerettes	95585	Sarcelles
1175019	Porte Saint-Denis, Porte Saint-Martin (Extension ZUS)	75110	Paris 10e
1177009	La Justice	77152	Dammarie-les-Lys
1177011	Mandinet Nord	77258	Lognes
1177012	Le Segrais	77258	Lognes
1177014	Bois de Grâce	77083	Champs-sur-Marne
1177015	Rû du Nesles	77083	Champs-sur-Marne
1177018	Ferme du Buisson	77337	Noisiel
1177022	Les Brandons	77122	Combs-la-Ville
1177023	Cités Unies	77122	Combs-la-Ville
1177024	Le Mail des Pépinières/Les Pyramides	77251	Lieusaint
1177025	Noyet-Perrot	77296	Moissy-Cramayel
1177029	Les Bois	77326	Nandy
1177030	La Ramonerie	77495	Vert-Saint-Denis
1177031	La Vallée de Bailly	77495	Vert-Saint-Denis
1177032	Centre	77390	Roissy-en-Brie
1177033	Icare	77122	Combs-la-Ville
1177034	Les Arcades	77445	Savigny-le-Temple
1178003	Les Trois Tours	78123	Carrières-sous-Poissy
1178004	Ronceray	78123	Carrières-sous-Poissy
1178005	Grand Ouest (en partie)	78440	Les Mureaux
1178008	La Boissière	78621	Trappes
1178009	Millon/Boubas	78621	Trappes
1178013	Les Brouets	78362	Mantes-la-Ville
1178022	Cité Le Paradis	78401	Meulan
1178024	Gérard Philipe	78545	Saint-Cyr-l'École
1178025	La Fontaine Saint-Martin	78545	Saint-Cyr-l'École
1178026	Dreyfus	78545	Saint-Cyr-l'École
1178027	La Sablière/Le Champs de Villars	78005	Achères
1178030	Centre/Jean Jaurès	78621	Trappes
1191001	Emmaüs/Saint-Michel	91223	Étampes
1191015	Brossolette	91201	Draveil
1191019	Résidences	91235	Fleury-Mérogis
1191021	Quartier Nord-Est	91692	Les Ulis
1191024	Gaston Mangin	91421	Montgeron
1191025	Rénovation/les Oiseaux/Gare	91521	Ris-Orangis
1191026	Prés Saint-Martin	91589	Savigny-sur-Orge
1191028	Gare	91326	Juvisy-sur-Orge
1191029	Debussy/Champagne	91326	Juvisy-sur-Orge
1191030	Route Nationale 7	91326	Juvisy-sur-Orge
1191031	Guérinière	91434	Morsang-sur-Orge
1191032	Morlet	91434	Morsang-sur-Orge
1191033	Lurçat	91434	Morsang-sur-Orge
1191034	Louise Michel	91434	Morsang-sur-Orge

1191038	Pileu/Larris	91477	Palaiseau
1191041	Tournelles	91691	Yerres
1191042	Sablère	91691	Yerres
1191043	Le Val	91027	Athis-Mons
1191045	Maroc	91191	Crosne
1191046	Côteaux de l'Orge (Extension ZUS)	91687	Viry-Châtillon
1192010	La Fouilleuse	92063	Rueil-Malmaison
1192011	Le Quadrant	92073	Suresnes
1192012	Le Plateau	92023	Clamart
1192013	Les Blagis (Extension ZUS Fontenay-aux-Roses)	92032	Fontenay-aux-Roses
1192014	Square de l'Avre et des Moulineaux	92012	Boulogne-Billancourt
1192015	Plaine Gare	92063	Rueil-Malmaison
1193037	Nord	93029	Drancy
1193051	Gabriel Péri/Centre/Séverine	93061	Le Pré-Saint-Gervais
1193059	Trois Frères	93077	Villemomble
1193060	Benoni/Eustache	93077	Villemomble
1193061	Chanteloup	93005	Aulnay-sous-Bois
1193062	Centre	93007	Le Blanc-Mesnil
1193068	Avenir	93050	Neuilly-sur-Marne
1193069	Primevères	93050	Neuilly-sur-Marne
1193089	77, Avenue d'Enghien	93031	Épinay-sur-Seine
1193093	Aviateurs	93053	Noisy-le-Sec
1193105	Centre-ville/Paul Vaillant Couturier/Marcel Paul	93029	Drancy
1193108	Pierre Semard	93029	Drancy
1193111	Bas Montreuil Est	93048	Montreuil
1194010	Groult/Ferme Sud	94081	Vitry-sur-Seine
1194022	Quartiers Nord	94002	Alfortville
1194023	Leclerc	94042	Joinville-le-Pont
1194029	Mirabeau	94041	Ivry-sur-Seine
1194030	Pierre et Marie Curie/Verollot (Extension Zus)	94041	Ivry-sur-Seine
1194032	Groupe Brossolette	94022	Choisy-le-Roi
1194033	Allée Gabriel	94022	Choisy-le-Roi
1194035	Jean Zay	94033	Fontenay-sous-Bois
1194038	Barnufles	94043	Le Kremlin-Bicêtre
1194039	La Vache Noire	94003	Arcueil
1194043	Frileuse	94037	Gentilly
1194044	Victor Hugo	94037	Gentilly
1194045	Reine Blanche	94037	Gentilly
1194048	La Plaine	94016	Cachan
1194049	Coustet	94016	Cachan
1194050	Résidence Val-de-Bièvre	94034	Fresnes
1194051	Vallée aux Renards/Les Groux	94034	Fresnes
1194054	La Vallée aux Renards	94038	L'Hay-les-Roses
1194058	Centre, Vert-de-Maison	94046	Maisons-Alfort
1194059	Les Juilliottes	94046	Maisons-Alfort
1194061	La Fosse Rouge	94071	Sucy-en-Brie
1194063	Maurice Thorez	94076	Villejuif
1194065	Pasteur	94076	Villejuif
1194066	Vercors	94076	Villejuif
1194067	Delaune	94076	Villejuif
1194076	Quartier Nord	94074	Valenton
1194082	Grand Ensemble Ouest (Extension ZUS)	94081	Vitry-sur-Seine
1194083	Centre II (Extension ZUS)	94022	Choisy-le-Roi
1194089	Paul Bert (Extension ZUS)	94077	Villeneuve-le-Roi
1195004	Croix Petit/Chênes d'Or	95127	Cergy
1195015	Justice	95127	Cergy
1195016	Louvrais Cordeliers	95500	Pontoise
1195017	Les Larris	95500	Pontoise
1195020	Les Fresnoys	95487	Persan
1195021	Clos Saint-Paul	95277	Gonesse
1195022	Parc d'Orgemont	95277	Gonesse
1195023	Mortesfontaines	95197	Deuil-la-Barre
1195027	Volembert	95018	Argenteuil
1195028	Cité du Tronc	95018	Argenteuil
1195029	Bellevue	95582	Sannois
1195033	Les Linandes	95127	Cergy
1195037	La Tuile	95424	Montigny-lès-Cormeilles
1195038	Gare	95424	Montigny-lès-Cormeilles
1195040	Les Dures Terres	95203	Eaubonne
1195041	Le Mont d'Eaubonne	95203	Eaubonne
1195042	Centre-ville	95250	Fosses
1195043	Les Eguerets/Jouannes	95323	Jouy-le-Moutier

1195046	La Ravinière	95476	Osny
1195048	Les Noëlles	95598	Soisy-sous-Montmorency
1195049	Le Moulin Vert	95582	Sannois
1195052	Jean Bouin	95607	Taverny
1195054	La Bussie	95637	Vauréal
1195057	Barrage	95427	Montmagny
1195058	Les Maradas	95500	Pontoise
1195059	Les Buissons	95582	Sannois
1195066	Tête de Pont (Extension de ZUS)	95063	Bezons
1195067	Quartier de la Galathée (Extension ZUS)	95197	Deuil-la-Barre
2100010	Le Charnois	08185	Fumay
2100030	Orzy	08363	Revin
2100070	Les Varennes	10033	Bar-sur-Aube
2104040	Schmit	51108	Châlons-en-Champagne
2104050	Vallée Saint Pierre	51108	Châlons-en-Champagne
2108002	Bogny-sur-Meuse (Commune)	08081	Bogny-sur-Meuse
2108003	Nouzonville (Commune)	08328	Nouzonville
2108004	Vivier-au-Court (Commune)	08488	Vivier-au-Court
2108020	Grand Lachat	52448	Saint-Dizier
2110003	La Lisière	10060	Bréviandes
2151001	La Haute Borne	51649	Vitry-le-François
2151002	Vauban	51506	Saint-Memmie
2151004	Valmy	51108	Châlons-en-Champagne
2151005	Beauséjour	51108	Châlons-en-Champagne
2151006	Saint-Dominique	51108	Châlons-en-Champagne
2151007	Vertes Voyes	51507	Sainte-Menehould
2151008	Fort Chabrol	51230	Épernay
2151009	Les Forges	51230	Épernay
2151010	La Fauvarge	51649	Vitry-le-François
2151013	La Concorde	51454	Reims
2151014	Jardelle/Paul Vaillant-Couturier	51454	Reims
2151016	Georges Cuvier	51454	Reims
2151017	Geruzez	51454	Reims
2151019	Bois d'Amour	51454	Reims
2152003	Joinville (Commune)	52250	Joinville
2152004	La Noue	52448	Saint-Dizier
2201060	Ile de France	02408	Laon
2202005	Cité Quessy	02738	Tergnier
2202008	Saint-Medard	02722	Soissons
2202009	Ilot du Pommelotier	02738	Tergnier
2202014	Cité des Aviateurs	02691	Saint-Quentin
2202015	Saint-Martin	02691	Saint-Quentin
2260005	Cité des Fleurs	60057	Beauvais
2260013	Sud : Quartier Blaise	60471	Noyon
2280001	Saint-Maurice	80021	Amiens
2280002	Renancourt	80021	Amiens
2280003	Elbeuf	80021	Amiens
2280004	Rollin Alpille	80021	Amiens
2280005	Faubourg de Hem	80021	Amiens
2280006	Pierre Semard	80164	Camon
2280007	Gérard Philipe/Maurice Thorez	80489	Longueau
2280009	Ilôt Délivrance	80021	Amiens
2280010	Ilôt Blanchard	80021	Amiens
2280011	Plaine Saint Martin	80410	Ham
2280012	Place des Liberté	80164	Camon
2280013	François Mitterrand	80489	Longueau
2305100	Les Neiges	76351	Le Havre
2306020	Saint Julien, Quartier des Bruyères	76498	Le Petit-Quevilly
2309020	Quartier Gadeau de Kerville	76681	Sotteville-lès-Rouen
2327006	Fossé Vert/Les Bornes	27284	Gisors
2327011	Vernonnet	27681	Vernon
2327015	Saint-Michel	27229	Évreux
2327017	Pîtres	27458	Pîtres
2327018	Le Manoir	27386	Le Manoir
2327019	Bon Air	27469	Pont-de-l'Arche
2327020	Trie	27284	Gisors
2327022	Le Stade	27056	Bernay
2327023	Quartier Est	27016	Les Andelys
2327024	Moiscourt	27284	Gisors
2376004	Quartiers Sud : Graville/Stade	76351	Le Havre
2376007	Briquetterie/Retimare	76758	Yvetot
2376008	Beaulieu	76341	Harfleur

2376009	Camping des vallées	76341	Harfleur
2376011	Cité des Landaus	76484	Oissel
2376012	Salengro	76216	Déville-lès-Rouen
2376013	Verdun	76216	Déville-lès-Rouen
2376020	Pollet	76217	Dieppe
2376022	Cité Million	76217	Dieppe
2376023	Centre-ville, Bout du Quai	76217	Dieppe
2376024	Mayville	76305	Gonfreville-l'Orcher
2376025	Centre-ville	76341	Harfleur
2376028	Centre-ville	76447	Montivilliers
2376029	Belle Etoile Nord	76447	Montivilliers
2376030	Coudraie	76447	Montivilliers
2376033	Mare aux B_ufs/Chesnaie/Grâce de Dieu	76165	Caudebec-lès-Elbeuf
2376034	Porte Verte	76165	Caudebec-lès-Elbeuf
2376038	Carabachet	76319	Grand-Couronne
2376040	Sternes	76178	Cléon
2376043	Mallefranches	76005	Amfreville-la-Mi-Voie
2376046	Cité Verlaine	76575	Saint-Étienne-du-Rouvray
2376047	Le Bourg	76322	Le Grand-Quevilly
2376048	Les Neiges (Extension ZUS)	76351	Le Havre
2376050	Port/Centre-ville	76259	Fécamp
2400050	Saint Marc	41194	Romorantin-Lanthenay
2401020	Aéroport	18033	Bourges
2402050	Henri Sellier	18279	Vierzon
2404010	Bergeronnettes, Prod'homme, Aubépines	28134	Dreux
2418001	Prado	18033	Bourges
2418002	Bigarelle	18033	Bourges
2418004	Colombier	18279	Vierzon
2428002	Salvador Allende	28404	Vernouillet
2428007	Mandella	28229	Mainvilliers
2428008	Sonacotra	28134	Dreux
2428009	Madeleine	28085	Chartres
2436002	Les Nations	36044	Châteauroux
2436003	Saint-Denis	36044	Châteauroux
2436004	Le Fonchoir	36044	Châteauroux
2436005	Le Clou	36063	Déols
2436007	Vaugirard (Extension ZUS)	36044	Châteauroux
2437005	Bergeonnerie	37261	Tours
2437006	Le Morier	37122	Joué-lès-Tours
2437007	Vallée Violette	37122	Joué-lès-Tours
2437008	La Galboisière	37233	Saint-Pierre-des-Corps
2437009	Le Petit Plessis	37195	La Riche
2441002	Cornillettes	41018	Blois
2441003	Quinière	41018	Blois
2441004	Vienne	41018	Blois
2441005	Bourgeau	41194	Romorantin-Lanthenay
2445008	La Rosette	45286	Saint-Jean-le-Blanc
2514001	Saint-Laurent/Saint-Jean/Saint-Patrice	14047	Bayeux
2514006	Léonard Gille	14762	Vire
2514007	Saint-Germain-La Blanche Herbe (Commune)	14587	Saint-Germain-la-Blanche-Herbe
2514008	Centre	14271	Fleury-sur-Orne
2514010	Saint-Jean-Eudes	14118	Caen
2514012	Folie-Couvrechef (Hameau)	14118	Caen
2514013	Folie-Couvrechef (Boutiques)	14118	Caen
2514018	Le Hogue	14341	Iffs
2514019	Iffs Centre	14341	Iffs
2514020	Quartiers Nord	14366	Lisieux
2514021	Lisieux Sud	14366	Lisieux
2550001	Agora	50218	Granville
2550003	Pont Marais Centre	50602	Tourlaville
2550004	Pont Marais Ouest	50602	Tourlaville
2550005	Tourlaville Place	50602	Tourlaville
2550006	Pont Marais Est	50602	Tourlaville
2550007	Equeurdreville Rural/Blum	50173	Équeurdreville-Hainneville
2550008	Le Canu-Capel	50173	Équeurdreville-Hainneville
2550009	Les Rouges Terres	50203	La Glacerie
2550010	Le Bois	50416	Querqueville
2561005	Vimoutiers (Commune)	61508	Vimoutiers
2600010	La Morlande	89025	Avallon
2600020	La Trecey	89345	Saint-Florentin
2601090	Centre Ville	21515	Quetigny
2621002	Guyemer	21355	Longvic

2658001	Crot Cizeau	58303	Varennes-Vauzelles
2658002	La Garenne	58117	Fourchambault
2658003	Henri Choquet	58303	Varennes-Vauzelles
2658004	La Fonderie	58117	Fourchambault
2658005	Le Pont	58117	Fourchambault
2658006	Les Révériens	58121	Garchizy
2671008	Saint-Andoche	71014	Autun
2671010	Centre	71475	Saint-Rémy
2671011	Le Maupas	71118	Châtenoy-le-Royal
2671012	La Thalie	71081	Champforgeuil
2671013	Le Breuil	71445	Saint-Marcel
2671015	Les Bioux	71270	Mâcon
2671016	Bellevue Lopofa/Salengro	71306	Montceau-les-Mines
3104020	Quartier du Parc	59286	Haubourdin
3104030	Beaumont.	59299	Hem
3105050	Roquelles	59324	Jeumont
3106040	ZAC de l'Aérodrome	59032	Aulnoy-lez-Valenciennes
3159014	Courghain Centre	59271	Grande-Synthe
3159025	Les Florales	59383	Marly
3159027	Cité Kuhlmann	59444	Odomez
3159040	Aulnoye Aymeries (Commune)	59033	Aulnoye-Aymeries
3159043	Salengro	59017	Armentières
3159047	Wavrechain-sous-Denain (Commune)	59651	Wavrechain-sous-Denain
3159050	Bruille-lez-Marchiennes	59113	Bruille-lez-Marchiennes
3159052	Wignehies (Commune)	59659	Wignehies
3159054	Schuman	59360	Loos
3159057	Berkem/Saint-Charles	59368	La Madeleine
3159059	Mitterie	59350	Lille
3159060	Mont à Camp	59350	Lille
3159064	Vieil Aulnoy	59032	Aulnoy-lez-Valenciennes
3159068	Blanc Misseron (Extension ZUS)	59160	Crespin
3159071	Haveluy (Commune)	59292	Haveluy
3159072	Cité Air et Lumière	59369	Maing
3159073	Mortagne du Nord (Commune)	59418	Mortagne-du-Nord
3159075	La Cavée/Lallinvalle/Cité du Stade	59447	Onnaing
3159076	Cité des Bosquets	59459	Petite-Forêt
3159077	Centre-ville	59491	Raismes
3159078	Vicoigne	59491	Raismes
3159080	Thivencelle (Commune)	59591	Thivencelle
3159083	Waller Centre	59632	Waller
3159087	Vieux-Dechy/Centre Ville	59170	Dechy
3159088	Longue Borne/Croix de Pierre	59170	Dechy
3159089	Faubourg d'Esquerchin	59178	Douai
3159090	Faubourg de Paris	59178	Douai
3159091	Le Villers	59234	Flers-en-Escrebieux
3159092	La Voyette	59234	Flers-en-Escrebieux
3159093	Cités Minières	59276	Guesnain
3159094	Centre	59276	Guesnain
3159095	ZAC la Renaissance	59327	Lallaing
3159096	Bois Duriez	59327	Lallaing
3159098	Périmètre HLL	59336	Lécluse
3159099	Périmètre HLL	59280	Hamel
3159100	Périmètre HLL	59015	Arleux
3159101	Périmètre HLL	59115	Brunémont
3159102	Périmètre HLL	59026	Aubigny-au-Bac
3159104	Cité Bois de Luyot	59227	Fenain
3159105	Cité des Tilleuls	59227	Fenain
3159106	Cité Agache	59227	Fenain
3159108	Résidence de la Dordonne	59375	Marchiennes
3159110	Cité Saint-Robert	59409	Monchecourt
3159111	Cité des Cheminots	59574	Somain
3159112	Cité du Chauffour	59574	Somain
3159113	La Montée	59569	Sin-le-Noble
3159114	Anor (Commune)	59012	Anor
3159115	Avesnes-sur-Helpes (Commune)	59036	Avesnes-sur-Helpe
3159118	Hameau de Rocq (Commune de Recquignies)	59495	Recquignies
3159120	Le Cateau-Cambrésis (Commune)	59136	Le Cateau-Cambrésis
3159122	Bon Air	59028	Auby
3159124	Trelon (Commune)	59601	Trélon
3159127	Pré de la Cuve	59390	Masny
3159139	Gounod/Massenet	59324	Jeumont
3159140	Cité de Guise	59122	Cambrai

3159145	Vicoigne/Centre-ville	59491	Raismes
3159146	Centre-ville, Vicoigne	59491	Raismes
3159147	Cité Duclos	59459	Petite-Forêt
3159152	Centre-ville	59253	Fresnes-sur-Escaut
3159160	Blanc Misseron, Centre-ville (Extension ZUS)	59484	Quiévrechain
3159161	Quartier du Parc (Extension ZUS)	59286	Haubourdin
3159165	Centre-ville	59606	Valenciennes
3159175	Blanc Seau	59599	Tourcoing
3159186	Jeu de Mail (Extension ZUS)	59183	Dunkerque
3159191	Rond Point	59227	Fenain
3159195	Cité Nouvelle (Extension ZUS)	59456	Pecquencourt
3159197	Périmètre HLL	59224	Féchain
3159201	Centre-ville	59327	Lallaing
3159202	Cités Minières	59327	Lallaing
3159203	Puits du Midi, Paul Foucaut	59569	Sin-le-Noble
3162003	Cité des Alouettes	62186	Bully-les-Mines
3162014	Cités Quintiches/la Chapelle/Beaux Arts	62637	Oignies
3162017	Cité des Castors	62765	Saint-Omer
3162029	Cité des Quatre As	62099	Beaurains
3162030	Cité du N°8 (dite de Madagascar)	62051	Auchy-les-Mines
3162031	Hautes Communes	62548	Marck
3162034	Cité Crombez	62624	Noyelles-Godault
3162040	Cité 40/Cité Les Cornailles/Cité Le Village	62386	Grenay
4100080	Froidcul	57491	Moyeuvre-Grande
4104020	La Cité	57207	Farébersviller
4104040	Le Kobenberg	57227	Forbach
4107042	La Vierge	88160	Épinal
4154004	Jeanne d'Arc	54451	Réhon
4154006	Cités de la Chiers	54261	Herserange
4154011	Edmond Braux	54329	Lunéville
4154012	Centre Médiéval	54528	Toul
4154014	Dommartin-lès-Toul (Commune)	54167	Dommartin-lès-Toul
4154015	Fabvier/La Justice	54174	Écrouves
4154016	Chaudeney-sur-Moselle (Commune)	54122	Chaudeney-sur-Moselle
4154017	Saint-Charles	54254	Haucourt-Moulaine
4155003	Les Aouisses	55291	Ligny-en-Barrois
4155004	Quartiers Sud/Haie Herlin/Saint-Joseph	55427	Revigny-sur-Ornain
4155005	Bouvret/Ornain	55519	Tronville-en-Barrois
4155006	Cité de l'Ornain	55291	Ligny-en-Barrois
4157001	Cité Lorraine	57630	Sarrebourg
4157004	Roi	57751	Woippy
4157005	La Cité	57757	Yutz
4157006	Champagne-Argonne	57221	Florange
4157008	Hayange Centre	57306	Hayange
4157009	Cité des Grands Bois	57306	Hayange
4157010	Acacias/Val de Terville	57666	Terville
4157012	Marc Sangnier	57480	Montigny-lès-Metz
4157013	Giraud	57480	Montigny-lès-Metz
4157014	Saint-Exupéry	57480	Montigny-lès-Metz
4157015	Cité Belle Roche	57144	Cocheren
4157017	Arc en Ciel	57240	Freyming-Merlebach
4157018	Cité Colline	57336	L'Hôpital
4157019	Winterhubel	57537	Petite-Rosselle
4157020	Le Faubourg	57606	Saint-Avold
4157021	Grosskirfeld	57660	Stiring-Wendel
4157023	Allmend/Vieux Chêne	57631	Sarreguemines
4157024	Maraichers	57631	Sarreguemines
4200020	Chêne Hêtre	68154	Illzach
4267004	Faubourg National	67482	Strasbourg
4267009	Wihrel	67365	Ostwald
4267013	Centre-ville Ouest	67180	Haguenau
4267015	Saint-Joseph	67180	Haguenau
4267016	Aviation/Sablère/Rosenfeld	67230	Kaltenhouse
4267017	Centre-ville Est	67180	Haguenau
4267018	Bildstoeckel Est	67180	Haguenau
4267020	Maison Blanche	67046	Bischwiller
4268006	Kingersheim/Béarn	68166	Kingersheim
4268007	Lutterbach	68195	Lutterbach
4268008	Staffelfelden Village	68321	Staffelfelden
4268010	Bourg/Roseraie	68376	Wittenheim
4302020	Courbet, Pergaud	25031	Audincourt
4302040	Champerriet	25048	Bavans

4302060	La Montagne	25228	Étupes
4325002	Fontaine-Ecu	25056	Besançon
4325003	Battant-Madeleine	25056	Besançon
4325004	Cité Amitié	25056	Besançon
4325006	Batteries du Parc	25388	Montbéliard
4325007	Normandie	25580	Valentigney
4339002	Le Puits	39368	Morez
4370002	Le Grand Grésil	70550	Vesoul
4370003	Mont Pautet	70467	Saint-Loup-sur-Semouse
4370006	Mairie	70467	Saint-Loup-sur-Semouse
4370007	Chanois	70467	Saint-Loup-sur-Semouse
4390001	Les Champs Blessonniers	90009	Beaucourt
5202050	Certé	44210	Trignac
5202060	Méan, Penhoët	44184	Saint-Nazaire
5205031	La Croix Verte	49328	Saumur
5206050	Les Pommeraies	53130	Laval
5244006	Pont Rousseau	44143	Rezé
5244008	Bellevue	44103	Montoir-de-Bretagne
5244009	Ragon Est	44143	Rezé
5244010	Changetterie	44162	Saint-Herblain
5244012	Ragon Sud	44143	Rezé
5249010	Justice Baraterie/Les Longs Boyaux	49007	Angers
5249011	La Pépinière	49353	Trélazé
5249013	Saint-Jacques/Cité Chef-de-Ville	49007	Angers
5249014	Centre-ville/Cité Saint-Exupéry	49007	Angers
5249015	Le Verger	49099	Cholet
5249017	Millocheau	49328	Saumur
5249019	Verneau (Extension ZUS)	49007	Angers
5249020	La Petite Bretagne	49353	Trélazé
5285004	Sacré Coeur	85191	La Roche-sur-Yon
5285006	Forges/Branly	85191	La Roche-sur-Yon
5300010	Cotterêts	35115	Fougères
5322002	Roudourou (Nord Ouest/Sud Ouest)	22070	Guingamp
5322004	Le Légué/Le Sépulcre	22187	Plérin
5322007	Les Côteaux	22176	Plédran
5329004	Pen Ar Créarch	29019	Brest
5329005	Centre-ville	29151	Morlaix
5329008	Saint-Martin	29019	Brest
5329011	Plateau Nord Est	29151	Morlaix
5329013	Saint-Pierre	29019	Brest
5335003	Centre-ville (Commune)	35281	Saint-Jacques-de-la-Lande
5335004	Maisons Rouges/Ilôt Debussy	35360	Vitré
5402010	Résidence Pierre Loti (Résidence Karine)	17028	Aytré
5404020	Bellejouanne, Poitiers Sud	86194	Poitiers
5416001	Les Rentes	16102	Cognac
5416002	La Chaudronne	16102	Cognac
5416005	Saint-Martin	16015	Angoulême
5416007	Saint-Cybard	16015	Angoulême
5416009	Les Ecasseaux	16166	L'Isle-d'Espagnac
5416010	La Garenne	16154	Gond-Pontouvre
5416011	Le Treuil	16154	Gond-Pontouvre
5416013	La Foucaudie	16244	Nersac
5416016	Villement	16291	Ruelle-sur-Touvre
5417001	Libération	17299	Rochefort
5417003	Saint-Eloi/Géraniums	17300	La Rochelle
5417005	La Fenêtre	17415	Saintes
5417006	Le Vallon	17415	Saintes
5417007	Centre-ville	17449	Tonnay-Charente
5417008	Casse aux Prêtres	17299	Rochefort
5486008	Migné-Auxances (Commune)	86158	Migné-Auxances
7200010	Le Vignaud	24053	Boulazac
7200040	Les Joncaux.	64260	Hendaye
7200060	Quartier Neuf (Coueyto)	64410	Mourenx
7201080	Thorez, Goëlands	33039	Bègles
7201320	Alouette, Haut Livrac	33318	Pessac
7201380	Sarcignan	33550	Villeneuve-d'Ornon
7205090	Berlioz	64445	Pau
7224011	Gare	24322	Périgueux
7224013	Pey Harry	24053	Boulazac
7233005	Erables	33003	Ambarès-et-Lagrave
7233006	Chartrons Nord	33063	Bordeaux
7233010	Le Grand Tressan	33249	Lormont

7233013	Le Burck	33281	Mérignac
7233014	Les Bleuets/Les Acacias	33397	Sainte-Eulalie
7233015	Bel Air	33003	Ambarès-et-Lagrave
7233016	Les Pins	33281	Mérignac
7233017	Meignan	33032	Bassens
7233021	Le Bousquet	33032	Bassens
7240006	Majouraou	40192	Mont-de-Marsan
7247002	Centre-ville	47201	Le Passage
7247008	Cités Bory	47031	Boé
7247009	Centre-ville	47032	Bon-Encontre
7247010	Le Caoulet	47100	Foulayronnes
7247011	Ganet	47201	Le Passage
7247012	Tounis	47201	Le Passage
7247013	Artigueloube	47031	Boé
7247014	Saint-Pierre de Gaubert	47031	Boé
7264001	Petit Bayonne	64102	Bayonne
7264002	Bas Boucau	64140	Boucau
7264004	Larrebulte	64122	Biarritz
7264005	La Négresse	64122	Biarritz
7264006	La Butte aux Cailles	64024	Anglet
7264007	Lespès	64024	Anglet
7264008	Cité Le Vigo	64140	Boucau
7264009	Cité Huréous	64140	Boucau
7264010	Centre-ville	64445	Pau
7264011	Nord de Pau	64445	Pau
7264013	Nobel	64445	Pau
7264014	Stade	64284	Jurançon
7264015	Lalanne	64129	Billère
7264016	Château d'Este	64129	Billère
7264017	Perlic	64348	Lons
7264018	Saint-Julien	64348	Lons
7264019	Induspal	64348	Lons
7264020	Pont Long	64335	Lescar
7264021	Cité Basté Quiéta/Cité Harretche	64496	Saint-Pierre-d'Irube
7264023	Landa Tipia	64102	Bayonne
7264024	Landa Tipia	64024	Anglet
7331002	Ginestous	31555	Toulouse
7331007	Cité Madrid	31555	Toulouse
7331010	Amouroux	31555	Toulouse
7331011	Jolimont	31555	Toulouse
7346002	Sainte-Valérie	46042	Cahors
7346003	Croix de Fer	46042	Cahors
7365002	Lannedarré	65286	Lourdes
7365005	Bel Air	65440	Tarbes
7365007	Cèdres/Courréous/Joulanes	65047	Aureilhan
7365008	Bordères-sur-l'Échez (Commune)	65100	Bordères-sur-l'Échez
7365009	Odos (Commune)	65331	Odos
7365010	Soues (Commune)	65433	Soues
7381007	Pratviel/Les Rosiers	81257	Saint-Juéry
7381008	Blaye (Commune)	81033	Blaye-les-Mines
7381011	Centre-ville	81163	Mazamet
7381012	La Lauze	81163	Mazamet
7381013	Saint-Benoît (Commune)	81244	Saint-Benoît-de-Carmaux
7381018	Centre-ville	81120	Labruguière
7382006	Villbourbon	82121	Montauban
7382007	Issanchou	82121	Montauban
7382008	Les Chênes	82121	Montauban
7382009	Beausoleil Bas	82121	Montauban
8200020	L'Enclos	26116	Donzère
8201002	Les Vennes	01053	Bourg-en-Bresse
8201005	Nierme et Geilles	01283	Oyonnax
8201006	Beauséjour/Centre-ville	01033	Bellegarde-sur-Valserine
8201008	Rue des Sources	01053	Bourg-en-Bresse
8201009	La Grange Magnien	01289	Péronnas
8201010	La Tuillerie	01283	Oyonnax
8201011	Le Planet	01014	Arbent
8201014	Les Folliets	01376	Saint-Maurice-de-Beynost
8201015	Musinens	01033	Bellegarde-sur-Valserine
8207003	Quartier Nord	07349	La Voulte-sur-Rhône
8207006	La Rochette	07042	Bourg-Saint-Andéol
8208080	Floralies	38169	Fontaine
8208200	Pique Pierre, Buisserate	38423	Saint-Martin-le-Vinoux

8212040	Les Marronniers	69088	Fontaines-sur-Saône
8212160	Pentes Croix Rousse	69381	Lyon 1er
8212220	Le Golf	69149	Oullins
8226007	Les Moulins/Lamarche/La Parisière	26057	Bourg-de-Péage
8226008	Petite Ardoise	26057	Bourg-de-Péage
8226009	Bayannins	26057	Bourg-de-Péage
8226011	Allet	26058	Bourg-lès-Valence
8226012	Gay-Lussac/Crussol	26058	Bourg-lès-Valence
8226013	Sonacotra Pluralis	26058	Bourg-lès-Valence
8226014	Sully/Cèdre	26058	Bourg-lès-Valence
8226015	Prairie	26108	Crest
8226016	Arbres Ecrits	26108	Crest
8226017	Residence Italie	26252	Portes-lès-Valence
8226018	La Chaffine	26252	Portes-lès-Valence
8226019	Descartes	26252	Portes-lès-Valence
8226024	La Croisette/Les Rioux	26333	Saint-Vallier
8226025	L'île Adam/Tourtelles	26058	Bourg-lès-Valence
8226026	Saint-Pierre	26058	Bourg-lès-Valence
8226027	Chaffit	26362	Valence
8226028	Les Tordières	26057	Bourg-de-Péage
8238011	Bastille-Néron	38169	Fontaine
8238013	Centre Ancien	38169	Fontaine
8238014	Curie/Romain Rolland	38169	Fontaine
8238015	Taillefer/Marcelline	38317	Le Pont-de-Claix
8238020	RN75	38382	Saint-Égrève
8238022	Les Fougères	38553	Villefontaine
8238024	Criel Nord/Baltisse	38563	Voiron
8238025	Bourg Vieux	38565	Voreppe
8238027	Pierre Louve	38193	L'Isle-d'Abeau
8238028	Isle	38544	Vienne
8238029	Les Moines	38449	Saint-Quentin-Fallavier
8242004	Cotille/Rousseau	42044	Le Chambon-Feugerolles
8242006	La Malafolie	42044	Le Chambon-Feugerolles
8242007	Gaffard	42044	Le Chambon-Feugerolles
8242009	Centre-ville	42044	Le Chambon-Feugerolles
8242010	Firminy Vert	42095	Firminy
8242011	Laya Bas/Mas République	42095	Firminy
8242012	Côte Quart	42316	Unieux
8242014	Izieux/Le Creux	42207	Saint-Chamond
8242016	Fonsala	42207	Saint-Chamond
8242017	Cours Marin	42110	L'Horme
8242019	Centre	42184	Riorges
8242020	Billodière/Noyon	42127	Mably
8242021	Les Tuileries	42127	Mably
8242022	Chavanelle-St Roch	42218	Saint-Étienne
8242027	La Dame Blanche	42218	Saint-Étienne
8242028	Solaure	42218	Saint-Étienne
8242030	La Boissonnette	42094	Feurs
8269009	La Norechal	69088	Fontaines-sur-Saône
8269016	Cuire-le-Bas	69034	Caluire-et-Cuire
8269017	Berthaudière	69275	Décines-Charpieu
8269018	La Soie/Montabertlet	69275	Décines-Charpieu
8269019	Les Razes	69276	Feyzin
8269020	Vignettes/Figuières	69276	Feyzin
8269023	Joliot Curie	69283	Mions
8269025	Basses Barolles	69204	Saint-Genis-Laval
8269027	Beauséjour	69290	Saint-Priest
8269029	Le Troussier	69264	Villefranche-sur-Saône
8269030	La Compassion	69027	Brignais
8269031	Montessuy	69034	Caluire-et-Cuire
8269032	Saint-Clair	69034	Caluire-et-Cuire
8269033	Les Sources/Pérollier	69081	Écully
8269035	Yvours	69100	Irigny
8269036	Le Confluent	69142	La Mulatière
8269037	Le Roule/Le Bocage	69142	La Mulatière
8269039	Vaise	69389	Lyon 9e
8269040	Ampère	69149	Oullins
8269041	La Roue	69286	Rillieux-la-Pape
8269044	Le Péronnet	69260	Vernaison
8269048	Guillotière (Extension ZUS)	69387	Lyon 7e
8269057	Les Minguettes (Extension ZUS)	69259	Vénissieux
8269060	Les Plantées (Extension ZUS)	69282	Meysieu

8273001	Sierroz Franklin	73008	Aix-les-Bains
8273003	Le Mas Barral	73065	Chambéry
8273006	Clos Gaillard	73030	Barby
8273010	Sous-Station	73029	Barberaz
8273012	Val Fleuri	73213	La Ravoire
8273013	Forgerie	73087	Cognin
8273014	L'Espinier/Pré Rond	73225	Saint-Baldoph
8273015	La Chartreuse	73029	Chambéry
8273016	Les Tournelles	73222	Saint-Alban-Laysse
8273017	Poterie	73087	Cognin
8273018	Les Epinettes	73030	Barby
8273019	Liberté	73008	Aix-les-Bains
8273021	Les Chantres	73179	La Motte-Servolex
8273022	Le Corbelet	73137	Jacob-Bellecombette
8274004	Îlot Martin	74081	Cluses
8274006	Messy	74081	Cluses
8274010	La Balme	74224	La Roche-sur-Foron
8274011	Le Crozet	74264	Scionzier
8274015	Les Valignons	74169	Marnaz
8274016	La Harpe	74281	Thonon-les-Bains
8274018	Porte de France	74133	Gaillard
8274022	La Croix	74008	Ambilly
8274023	La Treille	74008	Ambilly
8274024	Est	74305	Ville-la-Grand
8274026	Le Bouchet	74042	Bonneville
8274027	Les Gemeaux	74008	Ambilly
8301020	Les Chartreux	03190	Moulins
8301050	Le Plessis	03321	Yzeure
8303001	Le Golf	03023	Bellerive-sur-Allier
8303002	Rue de Bourgogne	03190	Moulins
8303003	La Plaine Bodin	03321	Yzeure
8303004	Pré Bercy	03013	Avermes
8303005	Chambonnage	03013	Avermes
8303006	Quartier H.L.M.	03082	Commentry
8303007	Les Gâteaux	03190	Moulins
8303009	Champ du Bois/Clair Matin	03023	Bellerive-sur-Allier
8304020	Le Breuil, Les Chapelles	63019	Aulnat
8304060	Herbet	63113	Clermont-Ferrand
8304100	Le Patural, Les Pègues	63164	Gerzat
8315001	Saint-Géraud	15014	Aurillac
8315003	Tivoli	15014	Aurillac
8315004	Saint-Eugène	15014	Aurillac
8343002	Centre Historique/Saint-Jean	43157	Le Puy-en-Velay
8343004	La Bouteyre	43046	Chadrac
8343006	L'Arbousset	43089	Espaly-Saint-Marcel
8363001	Fontgiève/Saint-Alyre	63113	Clermont-Ferrand
9106010	La Peyrade	34108	Frontignan
9111010	L'Espérance	11037	Berriac
9111011	L'Aiguille	11397	Trèbes
9130010	Centre-ville	30028	Bagnols-sur-Cèze
9130012	Salindres (Commune)	30305	Salindres
9130013	Les Salles du Gardon (Commune)	30307	Salles-du-Gardon
9130014	Rousson (Commune)	30223	Rousson
9130015	Saint-Julien-les-Rosiers (Commune)	30274	Saint-Julien-les-Rosiers
9130017	La Royale	30284	Saint-Martin-de-Valgalmgues
9130018	Cavalas	30243	Saint-Christol-lès-Alès
9130019	Les Promelles	30007	Alès
9130020	Abbaye	30077	Cendras
9130021	Tourmalines/Quatre Vents/Cèvennes	30156	Marguerittes
9130022	Bessèges (Commune)	30037	Bessèges
9130023	Saint-Florent-sur-Auzonnet (Commune)	30253	Saint-Florent-sur-Auzonnet
9130024	Molières (Commune)	30171	Molières-sur-Cèze
9134005	Nord Ecusson : Les Ursulines	34172	Montpellier
9148001	Bellesagne/Fontanilles	48095	Mende
9166002	Les Romarins	66136	Perpignan
9166004	Cité Ensoleillée	66136	Perpignan
9304004	La Loubière	04112	Manosque
9304010	Abeille, La Maurelle, Matagots	13028	La Ciotat
9304020	Centre	13028	La Ciotat
9304030	Fardeloup	13028	La Ciotat
9305003	Molines/Saint-Mens	05061	Gap
9305004	Fontreyne	05061	Gap

9305005	Beauregard	05061	Gap
9305006	Centre-ville	05061	Gap
9305042	L'Estaque, Saumaty	13216	Marseille 16e
9306011	Centre Gare	06027	Cagnes-sur-Mer
9306012	Pradot République/Carnot	06029	Cannes
9306013	La Blaquièrre/Le PLan	06069	Grasse
9306015	La Madeleine	06088	Nice
9306018	Val Fleuri	06027	Cagnes-sur-Mer
9306019	Les Hautes Vignes	06054	Drap
9306022	Garbejaire	06152	Valbonne
9306024	Le Château	06114	Saint-André
9306025	Cros de Cagnes	06027	Cagnes-sur-Mer
9306027	Quartier Nord	06149	La Trinité
9307030	Les Amarantes	13077	Port-de-Bouc
9308050	Vauban	13078	Port-Saint-Louis-du-Rhône
9310030	Quartiers Est : Les Mouissèques, La Rouve	83126	La Seyne-sur-Mer
9313002	Mas Thibert	13004	Arles
9313018	Les Riaux	13216	Marseille 16e
9313024	Les Moulins	13056	Martigues
9313025	Jonquières/Boudème/Font Sarade	13056	Martigues
9313032	Bressons/Blazots	13103	Salon-de-Provence
9313033	Saint-Martin-de-Crau	13097	Saint-Martin-de-Crau
9313034	Centre-ville	13063	Miramas
9313037	Croizat/Jolivet/Allende	13078	Port-Saint-Louis-du-Rhône
9313040	Salin de Giraud	13004	Arles
9313041	Montredon/La Verrerie	13208	Marseille 8e
9313050	Baille/Timone	13205	Marseille 5e
9313052	CES Roy d'Espagne	13209	Marseille 9e
9313056	La Grognarde/La Dominique	13211	Marseille 11e
9313057	La Pomme/La Pastorale	13211	Marseille 11e
9313059	Bastide Saint-Jean	13212	Marseille 12e
9313060	La Fourragère	13212	Marseille 12e
9313061	Grande Bastide Cazault	13212	Marseille 12e
9313068	La Rose/Saint-Théodore	13213	Marseille 13e
9313072	Saint-Just/La Cité	13213	Marseille 13e
9313098	Les Riaux/La Nerthe	13216	Marseille 16e
9313099	L'Estaque Plage (Extension ZUS)	13216	Marseille 16e
9313110	La Rose/Le Parc	13213	Marseille 13e
9313122	Les Lierres/Le Clos	13212	Marseille 12e
9313127	Mont Rose/Usine Mante	13208	Marseille 8e
9313135	Pinette	13001	Aix-en-Provence
9313137	Centre Ancien	13047	Istres
9313146	Vallons des Tuves (Extension ZUS)	13215	Marseille 15e
9313147	Valpins (Extension ZUS)	13215	Marseille 15e
9383004	Centre-ville	83061	Fréjus
9383005	Sainte-Croix	83061	Fréjus
9383012	Saint-Jean-du-Var	83137	Toulon
9383015	Centre-ville/Le Défends	83116	Saint-Maximin-la-Sainte-Baume
9383017	La Closerie	83137	Toulon
9383019	Mon Paradis	83137	Toulon
9383020	Villeneuve	83061	Fréjus
9383022	Les Logis de l'Aspe	83118	Saint-Raphaël
9383023	Saint-Sébastien	83118	Saint-Raphaël
9383026	Blocarde/Bosquets	83069	Hyères
9383027	Les Maurels	83069	Hyères
9383029	La Planquette	83062	La Garde
9384009	Realpanier/Saint-Louis	84092	Le Pontet
9384012	Bollène Ecluse Nord	84019	Bollène
9384015	Le Paou	84003	Apt
9384017	Monclar (Extension ZUS)	84007	Avignon
9401050	Saint Jean	2A004	Ajaccio
029B005	Coridon	97209	Fort-de-France
029B011	Basse-Gondeau	97213	Le Lamentin
029B012	Pelletier	97213	Le Lamentin
029B014	Gondeau	97213	Le Lamentin
029B016	Palmiste	97213	Le Lamentin
029B019	Acajou	97213	Le Lamentin
029B021	Bois d'Inde	97213	Le Lamentin
029B022	Morne Pavillon	97213	Le Lamentin
029B024			
039C009	Chatenay	97302	Cayenne
039C011	Horth	97302	Cayenne

039C016	Suzini	97302	Cayenne
039C018	Zéphir	97302	Cayenne
039C019	Apounou	97302	Cayenne
039C021	Collège Zéphir	97302	Cayenne
039C023	La Roseraie	97302	Cayenne
039C024	Mortin	97302	Cayenne
039C026	Pasteur	97302	Cayenne
039C045	Sainte-Rose de Lima	97307	Matoury
039C047	Ames Claires	97309	Rémire-Montjoly
049D001	Rivière du Mât les Hauts/Bengalis	97402	Bras-Panon
049D004	Centre-ville	97408	La Possession
049D013	L'Etang/Saint-Leu	97413	Saint-Leu
049D020	Trou d'eau	97415	Saint-Paul
049D023	Grand Bois/La Cafrine	97416	Saint-Pierre
049D027	Quartier Français	97420	Sainte-Suzanne
049D032	Sainte-Thérèse	97408	La Possession
049D033	Ravine Creuse (Extension ZUS)	97409	Saint-André
049D038	La Montagne Saint-Bernard	97411	Saint-Denis
049D048	Vincendo	97412	Saint-Joseph
049D051	Grand Fond	97413	Saint-Leu
049D054	Le Ruisseau	97415	Saint-Paul
049D057	Barrage	97415	Saint-Paul
049D058	Ermitage les Hauts (Extension ZUS)	97415	Saint-Paul
049D060	Salines les Hauts (Extension ZUS)	97415	Saint-Paul
049D064	Collège	97411	Saint-Denis
049D067	Les Trois Bassins (Commune)	97423	Les Trois-Bassins
942A001	Vazzino	2A004	Ajaccio
942A002	Confina	2A004	Ajaccio
942A004	Centre Ancien	2A004	Ajaccio
CSZ			
HZ			

source : CNAF-DSER GEOREF17 et FR2 de décembre 2017